

A - Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : remplir le cadre nom/prénom/adresse, puis dater et signer au bas du formulaire

B - J'utilise le formulaire de vote à distance ou par procuration ci-dessous (selon l'une des trois possibilités offertes)



**ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE
DU 28 SEPTEMBRE 2010**

S.A. au capital de 6.636.718,70 euros
Base Aérienne de Chambley 54890 ONVILLE
447 767 260 RCS Briey

CADRE RESERVE	Nominatif _____ Porteur _____
Identifiant	
Nombre d'actions	
Nombre de voix	

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, vos instructions de vote ne seront validées que si elles sont accompagnées d'une attestation de participation délivrée par l'établissement financier qui tient votre compte titre

2 **JE VOTE PAR CORRESPONDANCE**

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens, ce qui équivaut à voter NON. (Art L. L.225-107 cf au verso renvoi **2**)

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration, je vote en noircissant la case correspondant à mon choix.

1	2	3	4	5	6	7	8		Oui	Non
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	A	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	B	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	C	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

1 **JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Et l'autorise à voter en mon nom.
Dater et signer en bas sans remplir ni 2 ni 3

3 **JE DONNE POUVOIR A PERSONNE DENOMMEE**

Je donne pouvoir (cf. au verso, renvoi **3**) à
M. _____
Pour me représenter à l'Assemblée mentionnée ci-dessus

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés à l'Assemblée :

- Je donne pouvoir au Président de voter en mon nom
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre)
- Je donne procuration cf. au verso renvoi **3** à M. _____ pour voter en mon nom

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard à la Société trois (3) jours avant la date de l'assemblée conformément à l'avis de convocation de la présente assemblée, soit LE 24 SEPTEMBRE 2010.

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____

Date : _____
Signature : _____

Adresse où retourner le formulaire :
GECI Aviation Base Aérienne de Chambley 54890 ONVILLE

UTILISATION DU DOCUMENT

- A. Si vous souhaitez assister à l'Assemblée Générale, vous devez cocher la case A (au recto du document au dessus du logo)**
- B. A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée en demandant une carte d'admission, vous pouvez cocher la case B et remplir le formulaire* en utilisant l'une des trois possibilités offertes :**

- 1** donner pouvoir au Président du Conseil d'Administration (cocher la case précédant le **1**)
- 2** voter par correspondance (cocher la case précédant le **2**)
- 3** donner pouvoir à une personne dénommée (cocher la case précédant le **3**)

QUELLE QUE SOIT LA POSSIBILITE RETENUE LA SIGNATURE DE L'ACTIONNAIRE EST INDISPENSABLE

Le signataire est prié d'inscrire très exactement dans la zone réservée à cet effet, ses nom (en majuscules d'imprimerie), prénom usuel et adresse ; si ces mentions figurent déjà sur le formulaire, il est demandé au signataire de les vérifier et, éventuellement, de les rectifier.

Pour les Personnes Morales, indiquer les nom, prénom et qualité du signataire.

Si le signataire n'est pas lui-même un actionnaire (exemple : Administrateur légal, Tuteur, etc...), il doit mentionner ses nom, prénom et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote

Le formulaire adressé pour une Assemblée vaut pour les autres Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour (Art. R.225-77).

Quelle que soit la possibilité retenue, si vos titres sont au porteur, il est indispensable de faire établir une attestation de participation de vos titres par votre teneur de compte.

1 Pouvoir au Président ou **3** Pouvoir à personne dénommée

Art. L225-106 Code de Commerce : « Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représentés à une assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales ou statutaires fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Avant chaque réunion de l'assemblée générale des actionnaires, le président du conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, peut organiser la consultation des actionnaires mentionnés à l'article L. 225-102 afin de leur permettre de désigner un ou plusieurs mandataires pour les représenter à l'assemblée générale conformément aux dispositions du présent article.

Cette consultation est obligatoire lorsque, les statuts ayant été modifiés en application de l'article L. 225-23 ou de l'article L. 225-71, l'assemblée générale ordinaire doit nommer au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, selon le cas, un ou des salariés actionnaires ou membres des conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise détenant des actions de la société.

Cette consultation est également obligatoire lorsque l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur une modification des statuts en application de l'article L. 225-23 ou de l'article L. 225-71.

Les clauses contraires aux dispositions des alinéas précédents sont réputées non écrites.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant. »

2 Vote par correspondance

Art. L. 225-107 Code de Commerce : « Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions de délais fixées par décret en Conseil d'Etat. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Si les statuts le prévoient, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat. »

Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case précédant le **2** au recto. Dans ce cas, il vous est demandé :

- Pour les projets de résolutions proposés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire, selon le cas :
 - soit de voter "oui" pour l'ensemble des résolutions en ne noircissant aucune case,
 - soit de voter "non" ou de vous "abstenir" ce qui équivaut, selon la réglementation, à voter non sur certaines résolutions (ou sur toutes les résolutions) en les noircissant individuellement.
- Pour les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire selon le cas :
 - de voter résolution par résolution en noircissant la case correspondante de votre choix.

En outre, pour le cas où des amendements aux résolutions présentées ou des résolutions nouvelles seraient déposées lors de l'Assemblée, nous vous demandons d'opter entre 3 solutions (pouvoir au Président du Conseil d'Administration, abstention ou pouvoir à personne dénommée) en noircissant la case correspondant à votre choix.

N.B : si les informations contenues sur le présent formulaire sont utilisées pour un fichier nominatif informatisé, elles sont soumises aux prescriptions de la loi 78-17 du janvier 6 janvier 1978 notamment en ce qui concerne le droit d'accès et de rectification pouvant être exercé par l'intéressé.

* Le texte des résolutions et autres documents réglementaires figurent dans l'avis de convocation joint au présent formulaire (Art. R. 225-75 et R. 225-81 C.Com) ; ne pas utiliser à la fois 2 et 3 (Art. R. 225-81-8° C. Com)